

OBJET: Demande de prêt CAECL de 1 500 000 Francs avec subvention du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie pour la constitution de réserves foncières à moyen terme.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le Directeur Départemental de l'Equipement m'a fait connaître qu'il disposait de crédits du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (Chapitre 65-40, article 72) susceptibles d'être alloués aux Communes sous forme de primes liées aux prêts à moyen terme de la CAECL pour la constitution de réserves foncières.

L'enveloppe susceptible d'être attribuée à St-Denis correspondant à un prêt d'un montant de 1 500 000 Francs pour l'acquisition de terrains destinés à être mis en réserve pendant une durée minimale de 4 ans, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à:

- solliciter de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales l'octroi d'un prêt à moyen terme de 1 500 000 Francs,
- demander au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie une subvention (chapitre 65-40, article 72) en vue de l'allègement des charges d'intérêt de ce prêt.

---

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables à cette solution qui consiste à bénéficier de primes réduisant les annuités en intérêts et regrettent que cette possibilité n'ait pas été offerte plus tôt à la Commune de Saint-Denis."

LE MAIRE - En effet, c'est la première fois que nous bénéficions de ces primes qui dépendent de l'Equipement directement. Nous savons seulement que cette pratique a déjà eu cours dans d'autres communes.

\*

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

VU- Pour le Préfet et par délégation au  
le Directeur des Finances et des Collectivités  
Locales, signé: M. Claude ALARCON  
Pour Copie Conforme, St Denis le 17/4/81  
Le Chef de Bureau délégué:

Jacques Lacroix